

Le Sénat va évaluer les manquements de l'État dans l'assassinat de Samuel Paty

MERYL CURTAT / HANS LUCAS VIA REUTERS



Les parlementaires vont devoir déterminer si les menaces visant le professeur avaient été « prises à leur juste mesure » par les ministères de l'Éducation et de l'Intérieur dans les journées ayant précédé sa mort. **PAGE 10**

SOCIÉTÉ

Samuel Paty : au Sénat, une mission pour évaluer les manquements de l'État

Les parlementaires doivent déterminer si les menaces visant le professeur avaient été « prises à leur juste mesure ».

JEAN CHICHIZOLA

TERRORISME La décapitation, le 16 octobre 2020, en pleine alerte rouge antiterroriste, d'un professeur livré à lui-même par un tueur islamiste n'a pas fini d'ébranler la démocratie et la République. Le 15 juin, le Sénat, saisi par des membres de la famille de Samuel Paty qui veulent que toute la lumière soit faite sur ce drame, a voté la création d'une mission d'information aux prérogatives de commission d'enquête.

« Le 16 octobre 2020, rappelle le

communiqué de presse du Sénat, Samuel Paty était assassiné pour avoir accompli son métier d'enseignant, après avoir été confronté à des pressions et des menaces dont une procédure judiciaire en cours doit déterminer si elles ont été prises à leur juste mesure par les autorités de l'État. » « Ce drame qui a ému toute la France, précise le texte, démontre que la façon dont sont prises en considération et traitées les pressions, menaces ou agressions dont les enseignants peuvent être l'objet au quotidien –

dans les écoles, collèges et lycées, voire dans l'enseignement supérieur – est un sujet majeur et qu'à cet égard, une réponse publique adaptée et rapide – au niveau de l'Éducation nationale, des forces de sécurité ou de l'institution judiciaire – s'impose. »

Dispositif « bipartite »

Très concrètement, la mission d'information réunira pour une durée de six mois des membres de la commission des lois et de la commission de la Culture, de



l'Éducation et de la Communication, un dispositif « bipartite » déjà mis en œuvre pour la commission d'enquête sur les incidents du Stade de France. La mission aura pour rapporteurs les présidents des deux commissions François-Noël Buffet (LR, Lois) et Laurent Lafon (centriste, Culture). Ses travaux commenceront dès le mois prochain avant de reprendre à l'automne 2023. Sont d'ores et déjà prévues les auditions des ministres de l'Éducation nationale, de l'Intérieur et de l'Enseignement supérieur ainsi que celle de Mickaëlle Paty, sœur de l'enseignant assassiné.

Cette création intervient après plusieurs semaines de réflexion et après plus d'un an d'efforts d'une partie de la famille de Samuel Paty, qui dénonce des manquements tant du côté du ministère de l'Éducation nationale que du côté du ministère de l'Intérieur. Sur le plan judiciaire, M^e Virginie Le Roy, au nom de dix membres de la famille dont Mickaëlle Paty, avait déposé le 6 avril 2022 une plainte pour non-empêchement de crime et non-assistance à personne en péril. Une plainte contre X mais évoquant, en 81 pages très fouillées, l'action de « plusieurs agents du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Éducation nationale qui ont eu à connaître directement ou indirectement la situation de Samuel Paty ». Le 19 avril, il y a donc quatorze mois, le parquet de Paris ouvrait une enquête préliminaire. À l'époque, l'avocat de l'ancienne compagne de Samuel Paty et de son fils (âgé de 5 ans en 2020), M^e Francis Szpiner avait précisé que sa cliente n'entendait pas s'associer à la plainte, ajoutant sur les réseaux sociaux : « Elle considère que l'idéologie salafiste est seule responsable de la mort de Samuel Paty et que l'État l'a toujours, ainsi que son fils, soutenue. » Pour sa part, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, avait dit « comprendre la volonté » de la famille « de connaître toute la vérité ». « Il faudra, avait-il précisé, et c'est

normal, que l'État dise tout ce qu'il a pu faire et il n'aura pas à rougir de ce qu'il a fait. » Le ministre avait par ailleurs appelé à « ne pas se tromper de cible » en ajoutant : « Ceux qui ont tué Samuel Paty, ce sont les islamistes radicaux. »

L'explication ne parvenait visiblement pas à convaincre les plaignants. Et la publication, en avril dernier, de l'ouvrage de Stéphane Simon *Les Derniers Jours de Samuel Paty* relançait le dossier. Henri Leroy (voir interview ci-dessous), sénateur des Alpes-Maritimes, souhaitait l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire. « Rien n'a été fait, estimait l'écu, pour expliquer les dysfonctionnements qui ont conduit à cet assassinat. (...) Depuis trois ans, rien n'a changé, combien faudra-t-il de Samuel Paty pour réagir ? Nous devons collectivement tirer toutes les leçons de cette tragédie afin de renforcer notre modèle républicain et garantir la sécurité de nos concitoyens. » Le sénateur estimait qu'une telle commission pourrait notamment s'intéresser « aux actions de l'Éducation nationale et des forces de l'ordre pour lutter contre l'islamisme radical dans les établissements scolaires ou encore aux moyens mis en œuvre pour contrôler les réseaux sociaux et prévenir les appels à la violence ».

« Colmater les brèches »

Fin mai, dans une lettre à Gérard Larcher, Mickaëlle Paty demandait à son tour « l'ouverture d'une enquête parlementaire afin d'établir les failles de ce drame et de tenter d'en colmater les brèches ». « À défaut de connaître l'agresseur, le lieu ou le moment où il agirait, expliquait-elle, il me semble évident qu'il fallait protéger la cible désignée publiquement, sur le fondement d'informations connues de tous le 9 octobre 2020. La descente aux enfers de Samuel aura duré onze jours, et nul ne pouvait l'ignorer. Les responsables ne pouvaient se méprendre sur la gravité et la constance du péril, ni sur l'imminence de son agression. Bien

qu'avertis, ils se sont pourtant abstenus d'agir, ou ont agi d'une manière totalement inefficace eu égard à leurs connaissances, moyens et capacités. »

Les travaux de la mission d'information sénatoriale portent sur une thématique plus générale que le seul cas de Samuel Paty puisqu'elle examinera « la question du signalement et du traitement des pressions, menaces et agressions dont les enseignants sont victimes ». Mais la mort du professeur du collège du Bois-d'Aulne devra être au cœur de ses débats. ■



L'assassinat de Samuel Paty (*photo non datée*) a eu lieu le 16 octobre 2020. La mission du Sénat intervient après plus d'un an d'efforts d'une partie de sa famille. ABACA

